



TRAILS

RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 27 décembre 2022

Organisé par le club VSOP MOZTEAM les 27 et 28 mai 2023

www.xterratahiti.com

Article I. Dispositions générales

Le club VSOP MOZTEAM organise Le XTERRA TAHITI TRAIL les samedi 27 mai et le dimanche 28 mai 2023 sur l'île de MOOREA. Le week-end sera animé par 5 courses :

- Le XTERRA TAHITI TUPUNA TRAIL 50K
- Le XTERRA TAHITI TRAIL 21K
- Le XTERRA TAHITI TRAIL 10K
- Le XTERRA TAHITI TRAIL 3K
- Le XTERRA TAHITI TRAIL 1K

Le XTERRA TAHITI TRAIL est un évènement organisé sous l'égide de la Fédération Tahitienne d'Athlétisme de Polynésie Française (F.A.P.F). L'arbitrage est placé sous la responsabilité du juge arbitre.

Article II. Avertissements

Ce règlement et tous les détails des courses sont disponibles sur le site www.xterratahiti.com.

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de compétition sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), aucun remboursement ne pourra être effectué. Cependant le club VSOP MOZTEAM, organisateur de l'évènement, essaiera toujours de proposer une solution équitable.

DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club VSOP MOZTEAM utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant

Du droit à la portabilité de vos données

Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.

Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à info@xterratahiti.com.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

Contactez l'organisation à l'adresse suivante info@xterratahiti.com,

Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club VSOP MOZTEAM.

PROPRIETE - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle du Club VSOP MOZTEAM. Le naming et le logo XTerra sont la propriété de XTerra Planet. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM

Article III. Participation

Le XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K et le XTERRA TAHITI Trail 21K sont ouverts à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 20 ans ou plus dans l'année 2023 (né(e)s avant le 31 décembre 2003).

Le XTERRA TAHITI Trail 10K est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans ou plus dans l'année 2023 (né(e)s avant le 31 décembre 2007).

Le XTERRA TAHITI Trail 3K est ouvert aux compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans ou plus dans l'année 2023 (né(e)s avant le 31 décembre 2011).

Le XTERRA TAHITI Trail 1K est ouvert aux compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 10 ans ou plus dans l'année 2023 (né(e)s avant le 31 décembre 2013).

Pour les athlètes mineurs au jour de la course, une autorisation parentale sera requise à l'inscription.

Pour les coureurs étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF ou ITU.

Le retrait du dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires valides. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, auto-questionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement depuis le site www.xterratahiti.com via la plateforme NJuko.

Chaque course est limitée à :

- Pour le XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K : 200 athlètes maximum
- Pour le XTERRA TAHTITI Trail 21K : 350 athlètes maximum
- Pour le XTERRA TAHITI Trail 10K : 700 athlètes maximum
- Pour le Trail 3K : 150 athlètes maximum
- Pour le Trail 1K : 100 athlètes maximum

La date limite est le 1^{er} mai 2023 à 23h59 (Heure locale Tahiti), sauf si les quotas sont atteints.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la date de clôture des inscriptions, aucune demande d'annulation, de remboursement, de transfert entre format ou de report sur une autre édition ne sera pris en compte.

Pour les courses 50K, 21K, et 10K, Il est possible de souscrire à une assurance annulation dont le montant est fixé à 2.500 XPF. L'Assurance Annulation permet à tout athlète ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif. L'annulation peut être effectuée jusqu'à la clôture des inscriptions. La demande doit être faite par mail (date faisant foi) à l'adresse suivante : inscription@xterratahiti.com.

TARIFS

XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K : **13 000 XPF**, l'inscription donne droit à :

- Un dossard nominatif
- Une médaille finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un t-shirt finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un lot de cadeaux athlète
- Un slot aux championnats du monde Xterra pour chaque premier, femme et homme, de chaque catégorie d'âge.

XTERRA TAHITI Trail 21K : **11 000 XPF**, l'inscription donne droit à :

- Un dossard nominatif
- Une médaille finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un t-shirt finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un cadeau athlète

XTERRA TAHITI Trail 10K : **5 000 XPF**, l'inscription donne droit à :

- Un dossard nominatif
- Un t-shirt finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)
- Un cadeau athlète

XTERRA TAHITI Trail 3K : **1 000 XPF**, l'inscription donne droit à :

- Un dossard nominatif
- Un t-shirt finisher (uniquement pour les athlètes passant la ligne d'arrivée dans le temps limite)

XTERRA TAHITI Trail 1K : **500 XPF (tarif unique avec assurance)**

Pour les non-licenciés à la Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française ou à la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajouté **500 XPF pour la licence journalière** (sauf pour le Trail 1K). Cette somme supplémentaire correspond en partie au coût de l’assurance de l’athlète pour l’évènement.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les non-licenciés à la Fédération d’Athlétisme de Polynésie Française ou à la Fédération Tahitienne de Triathlon, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du trail en compétition ».

Article IV. Programme

Les distances et horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions.

SAMEDI 27 MAI 2023

XTERRA TAHITI Trail 21K

Distance 21km, Dénivelé 950m (Correspond à un km effort de 31km)

Lieu Parking dit des « Banians », Vallée d’Opunohu, Moorea.

8h00 Ouverture des stands de récupération des packs de course et émargement électronique

10h00 Départ de l’épreuve

XTERRA TAHITI Trail 1K

Distance 1km

Lieu Parking dit des « Banians », Vallée d’Opunohu, Moorea.

8h00 Ouverture des stands pour l’émargement

10h30 Départ de l’épreuve

XTERRA TAHITI Trail 3K

Distance 3km, Dénivelé 20m

Lieu Parking dit des « Banians », Vallée d’Opunohu, Moorea.

8h00 Ouverture des stands pour récupération des dossards

11h00 Départ de l’épreuve

DIMANCHE 28 MAI 2023

XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K

Distance 50km, Dénivelé 2500m (Correspond à un km effort de 75km)

Lieu Parking dit des « Banians », Vallée d’Opunohu, Moorea.

4h00 Convocation aux stands pour émargement électronique

5h00 Départ de l’épreuve

XTERRA TAHITI Trail 10K

Distance 10km, Dénivelé 480m (Correspond à un km effort de 15km)

Lieu Parking dit des « Banians », Vallée d’Opunohu, Moorea.

6h00 Ouverture des stands de récupération des packs de course et émargement électronique

10h00 Départ de l’épreuve

Article V. Format de l’épreuve – Parcours

Le XTERRA TAHITI Trail sont des épreuves réservées aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).

Les coureurs évoluent en autosuffisance. Cela signifie qu'ils doivent être autonomes entre les points de ravitaillement, en ce qui concerne l'habillement, les communications, la nourriture et la boisson.

Formats proposés

XTERRA TAHITI Trail 1K	Course individuelle de trail XXS de 1 km
XTERRA TAHITI Trail 3K	Course individuelle de trail XXS de 3 km
XTERRA TAHITI Trail 10K	Course individuelle de trail XXS de 10 km (15km effort)
XTERRA TAHITI Trail 21K	Course individuelle de trail XS de 21 km (31km effort)
XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K	Course individuelle de trail ultra médium (M) de 50 km (75km effort)

Les parcours définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

SECURITE

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecins et Secouristes (FSPF), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de véhicules d'intervention et d'ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs bluetooth, ...).

RESPECT DES PARCOURS

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable. Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser et fermer les courses.

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des pointages manuels et électroniques (grâce à la puce située dans le dossard du coureur) sont mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que le coureur a bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification du coureur. Il sera procédé à une vérification minutieuse avant la validation des résultats.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

DEPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables sur le site internet du club. Un ravitaillement sera composé d'eau, de boissons sucrées, et de fruits). Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite.

Sur les ravitaillements hors arrivée, aucun gobelet plastique ou carton ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable est nécessaire et vous servira de récipient pour vous désaltérer à chaque ravitaillement. Il fait partie du matériel obligatoire (sauf pour les formats 1K et 3K).

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussettes, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

DROP ZONES

Des drops zones seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos débris plastiques, gels, ... **uniquement dans ces zones dédiées**. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement sur le parcours un débris et ne récupérant pas son déchet après signification, sera disqualifié.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toutefois, une entre-aide limitée de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve est tolérée (aide alimentaire, eau, massage anti-crampe, etc.).

BARRIERES HORAIRES OU CUT-OFF (TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off sur la grande course XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K, après 6h30 de course, puis après 10h00 de course.

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs, le directeur de course ou le juge arbitre peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs et les officiels de course procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans la zone d'émargement. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de compétition du directeur de course, du président de l'association VSOP MOZTEAM ou de son représentant, et du juge arbitre de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de compétition. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article VI. Matériel obligatoire et conseillé

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

Les participants aux trails devront **obligatoirement** avoir :

- Une gourde ou récipient contenant au moins 1 litre de boisson (2L sont fortement conseillés). Un contrôle obligatoire lors du pointage avant le départ aura lieu sur zone, 1 heure avant le départ (uniquement pour le 50 k et le 21 k)
Le dossard attaché sur le devant du corps et bien visible (sauf pour le 1k).
- Un matériel d'éclairage, style frontale (uniquement pour le 50 k)
- Une couverture de survie (uniquement pour le 50k et le 21k)
- Un sifflet (souvent intégré sur les sacs d'hydratation) (uniquement pour le 50k et le 21k)
- Un gobelet réutilisable pour les ravitaillements (aucun gobelet ne sera présent sur les stands de ravitaillement)

Les bâtons de trail et les ceintures porte-dossard type triathlon sont autorisés.

Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

La quantité de réserve d'eau imposée est obligatoire et il ne sera pas possible à un athlète de prendre le départ si cette disposition n'est pas respectée.

Pour tout autre élément manquant, une pénalité de 5' pour le 21k et de 10' pour le 50k sera appliquée par éléments manquant.

Par exemple, un participant au 50k qui se présenterait sans couverture de survie et sans sifflet (deux éléments manquants) se verra infligé une pénalité de 2x10'.

Matériel conseillé :

- Une gourde ou récipient contenant 3 litres de boisson.
- Un 2nd matériel d'éclairage ou une batterie de secours (au cas où le 1er tombe en panne)
- Des gants
- Un téléphone portable
- De la nourriture ou compléments énergétiques

Article VII. Assurance

Les organisateurs sont assurés par la société Generali police n° 58228666D pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

Chaque participant court sous sa propre et entière responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'association VSOP MOZTEAM qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP MOZTEAM conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

La cession du dossard est strictement interdite. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas

d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Sa responsabilité pourra être recherchée.

Article VIII. Sécurité / assistance

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéro de téléphone sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée de l'épreuve.

Article IX. Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => mis hors course
- Dossard non-porté => refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif => mise hors course
- Assistance technique extérieure => mise hors course
- Tous accompagnement d'un coureur par un vélo, ou autre, est interdit => mis hors course et **disqualification**.
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, ...) => mise hors course et **disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM**.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Article X. Récompenses

Un classement scratch et par sexe et catégories d'âge sera établi (sauf pour le 1k).

Chaque athlète franchissant la ligne d'arrivée dans les limites des temps imposés sera considéré comme Finisher.

Seront récompensés sur les podiums :

- Les 5 premiers athlètes hommes et femmes du classement scratch pour le XTERRA TAHITI Tupuna Trail 50K
- Les 5 premiers athlètes hommes et femmes du classement scratch pour le XTERRA TAHITI Trail 21K
- Les 3 premiers athlètes hommes et femmes du classement scratch pour le XTERRA TAHITI Trail 10K
- Les 3 premiers athlètes hommes et femmes du classement scratch pour le XTERRA TAHITI Trail 3K
- Les 3 premiers athlètes hommes et femmes du classement scratch pour le XTERRA TAHITI Trail 1K

Article XI. Réclamation

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendra un avis sur celle-ci. Ce jury sera composé du directeur de course, du juge arbitre et du juge ou officiel concerné par le motif de la réclamation formulée durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5.000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Des supports photo ou vidéo, ou des témoignages peuvent être utilisés pour rendre l'avis. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par le VSOP MOZTEAM pour le développement du sport à Moorea.

RÈGLEMENT EN COUR D'APPROBATION